

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 07 Juin 2011

<b>Nombre de membres :</b> En exercice : 15 Pour : 13 Contre : 0 Absentions : 0	L'an deux mil onze, le 7 juin à 21 heures 00, le conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans ce lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GAILLOT Jean-Paul
<b>Date de la convocation :</b> 25 mai 2011	<b>Présents :</b> GAILLOT Jean-Paul, PENICHON Jean-Frédéric, BOURSIQUOT Gérard, BADUFLE Guy, DEROSIER Jean-Pierre, DEBOIS Eric, HILLAIRET Nadine, LEFEBVRE DE LATTRE Elisabeth (a quitté la séance à 21h30), CHEVREAU Dominique. LUTARD Jacques, CREUSOT Martial, ROLLAND Jérôme. <b>Absents excusés :</b> OCTEAU Laurent donne procuration à M. LUTARD Jacques CHAUVEL Pierrick TEXIER Nicolas  A été nommé secrétaire : M. CHEVREAU Dominique

### **Objet de la délibération : virement de crédit**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'il convient de procéder au virement de crédits suivants :

Compte 678 : -2000 €  
Compte 2313 op 113 : +2000 €

### **Objet de la délibération : travaux neufs éclairage public : candélabres centre bourg**

Le Maire expose que dans le cadre des travaux d'éclairage public suite à l'effacement des réseaux BT/EP., il a été décidé d'acquérir des candélabres : modèle Ellysée + iris + Sumu 6 m.  
Le montant général du devis présenté par le syndicat d'électrification est de 91 583.63 €.  
Participation du Syndicat : 45 791.82 €  
Participation commune : 45 791.85 €.

Le devis doit être signé entre le Syndicat d'Electricité (SDEER) et la commune.  
Monsieur le Maire propose que le financement soit échelonné sur 5 annuités, soit 9158 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le maire à signer le devis correspondant.
- accepte que le financement de l'opération se fasse sur 5 ans.
- donne tout pouvoir au maire pour signer tout document afférent au dossier.

### **Objet de la délibération : Choix entreprise pour achat portes.**

Le Maire expose que dans le cadre des travaux au niveau d'un bâtiment communal, plusieurs entreprises ont été consultées :

- ⇒SARL Raymond BERNARD : 9519.11 € TTC
- ⇒SAS GAUDISSARD : 5495.61 € TTC
- ⇒GAYLOR : 8685.59 € TTC
- ⇒MUSSEAU : 6654.71 € TTC

Le devis de l'entreprise MUSSEAU de FLOIRAC a été retenu pour un montant de 6654.71 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- autorise Monsieur le maire à signer le devis de l'entreprise MUSSEAU pour un montant de 6654.71 TTC.
- donne tout pouvoir au maire pour signer tout document afférent au dossier.

### **Objet de la délibération : projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

La loi N°2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales a prévu l'élaboration avant le 31 décembre 2011, d'un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

Monsieur le maire donne les explications concernant ce projet de schéma concernant la Charente Maritime qui a été présenté à la Commission Départementale de coopération intercommunale (CDCI) le 6 mai dernier.

Conformément à l'article L 5210-1-1 DU Code Général des collectivités Territoriales, le projet de schéma doit être désormais soumis pour avis aux conseils municipaux des communes, aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modifications qui ont 3 mois pour se prononcer. A défaut de décision dans le délai susvisé, celle-ci sera réputée favorable.

Au titre du présent schéma, les évolutions suivantes sont proposées :

- Adhésion à la CDC Charente-Arnoult des communes de Luchat, Corme Royal, Balanzac, et Nancras.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- accepte le projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale, à savoir pour ce qui nous concerne, l'adhésion à la CDC Charente-Arnoult des communes de Luchat, Corme Royal, Balanzac, et Nancras.
- donne tout pouvoir au maire pour signer tout document afférent au dossier.

### **Délibération : tarif cantine 2011/2012**

Après étude sur le montant des dépenses réalisés et les recettes réalisées au compte administratif 2010, Monsieur le Maire, propose de ne pas modifier les tarifs de la cantine pour la rentrée scolaire 2011 / 2012.

Tarifs pour l'année scolaire 2011/2012, à savoir :

- Enfant : 2,00 € par repas
- Adulte : 4.30 € par repas

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

-donne son accord sur les tarifs ci-dessus applicables pour l'année scolaire 2011/2012.

### **Informations diverses :**

- **Chemins communaux** : plusieurs entreprises ont été contactées pour des devis. Le conseil municipal décide de convoquer la commission dans les plus brefs délais afin d'entériner une décision à la prochaine réunion.
- **Commission patrimoine** : se réunira pour mettre en place les journées patrimoine, le 23 juin 2011.  
(Ronces sur piliers Eglise voir pour mettre désherbant vers septembre et prévoir nacelle de la Communauté de Communes).
- **Villages fleuris** : visite du jury le 27 juin 2011 à 16h00
- **Le « clas »** sera mis en place à partir d'octobre. Contrat Local d'Accompagnement à la Solidarité. Le but de cette démarche : apports pédagogiques, accompagnement pour le travail à l'école, passerelle entre l'école et la famille, mettre en valeur les capacités de tous....
- **Acquisition Terrain au lieu dit « La Roche »** : prix de 5000 €. Accord de l'assemblée délibérante à l'unanimité.
- **Déplacement panneau La Vallée** face au bac à fleurs du cimetière juste après le virage « rue du cimetière. Devant chez Monsieur ROLLAND Jérôme, voir avec le Conseil Général pour avoir une pancarte « la Vallée ».
- **Opération Amélioration Habitat** : La communauté de Communes du Cœur de Saintonge Charente-Arnoult en partenariat avec le Pays de la Saintonge Romane, a lancé en Novembre 2010 une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre d'une opération programmée d'Amélioration de l'habitat sur notre territoire.
- **Rats** : Monsieur PENAICHON demande si il serait possible d'avoir des produits contre les nuisibles. Voir avec la Communauté de Communes.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00h00**

GAILLOT Jean-Paul

CREUSOT Martial

LUTARD Jacques

PENICHON Jean-Frédéric

OCTEAU Laurent

DEROSIER Jean-Pierre

DEBOIS Eric

HILLAIRET Nadine

BADUFLE Guy

BOURSIQUOT Gérard

LEFEBVRE DE LATTRE Elisabeth

